

Paris, le 11 octobre 2019

Rapport sur la Zone franc en 2018

La Banque de France publie, le 11 octobre 2019, le Rapport annuel de la Zone franc¹, en étroite collaboration avec les trois banques centrales des pays membres². Ce Rapport présente les principales évolutions économiques et financières pour 2018 et les perspectives pour 2019 pour chaque sous-région, enrichies de points de vue rédigés par leurs institutions y compris cette année la Commission de l'UEMOA. Il comprend enfin un chapitre consacré à une sélection d'enjeux et défis auxquels l'Afrique Sub-saharienne (ASS) et la Zone franc sont confrontées : digitalisation des services fiscaux, contrôle des flux financiers illicites, développement des marchés actions et vulnérabilité au changement climatique.

Le Rapport met en évidence une accélération de la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Zone franc en 2018, avec un taux de croissance de 4,4 % en termes réels, contre 3,9 % en 2017. Cette croissance est sensiblement supérieure à celle observée dans l'ensemble de l'ASS (3,1 %) ou, plus spécifiquement, dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (3,2 %). Elle devrait se maintenir en 2019, soutenue par les investissements en infrastructures, le développement endogène du secteur tertiaire et le dynamisme de la production de matières premières.

Les rythmes de croissance des trois sous-régions demeurent hétérogènes, du fait de la structure de leurs économies. Celui de la CEMAC a enregistré en 2018 un rebond (1,6 % après 0,6 % en 2017 et -1,5 % en 2016), alimenté par la reprise de la production et des prix du pétrole – seule la Guinée équatoriale demeurant en récession. Soutenue par la consommation des ménages et d'importants investissements publics, la croissance des économies de l'UEMOA est demeurée dynamique, à 6,6 %, comme en 2017. Impulsée notamment par la Côte d'Ivoire et le Sénégal, l'activité continue de tirer parti du dynamisme du secteur tertiaire et a bénéficié de de bonnes récoltes agricoles. L'activité économique en Union des Comores a quant à elle poursuivi son accélération, avec 3,8 % de croissance en 2018, après 3,5 % en 2017.

La Zone franc a continué d'enregistrer une inflation très modérée (1,6 % en moyenne annuelle), contrastant avec les tensions inflationnistes observées dans l'ensemble de l'ASS (8,5 %), dans la CEDEAO (9,7 %) ou dans les pays africains exportateurs de pétrole (12,2 %). Ce constat vaut pour chacune des trois sous-régions : 1,1 % en UEMOA, 1,7 % aux Comores et 2,2 % en CEMAC. Cette performance en termes d'inflation découle principalement de l'ancrage de leurs monnaies à l'euro et de la crédibilité de cet ancrage.

Le Rapport de la Zone franc analyse également les enjeux et défis auxquels sont confrontés les pays de la Zone, en retenant des angles particuliers. Le rapport est en outre enrichi de points de vue des banques centrales et institutions partenaires sur des sujets d'actualité : flux d'aide au développement vers les pays du Sahel par la Ferdi, réformes de Bâle II et Bâle III en UMOA, d'une part, et enjeux des stratégies de « *derisking* » d'autre part par la BCEAO, revue annuelle des réformes et projets communautaire par la Commission de l'UEMOA, contraintes au développement du crédit en CEMAC par la BEAC, envois de fonds des migrants par la Banque centrale des Comores.

¹ La Zone franc comprend, outre la France, quinze pays africains. Huit d'entre eux composent l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Six constituent la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad. Enfin la Zone franc comprend l'Union des Comores. Les situations des pays-membres sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.

² Il s'agit de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Banque centrale des Comores (BCC). Le rapport de la Zone franc est établi sur la base des données collectées auprès de ces banques centrales ainsi que des commissions bancaires et des autorités nationales des pays membres.